

LE PRESIDENT

130/PAN, D. 7/2024



AMINIDELIEUTS ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE LORS DE L'ANALITIE ET DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N°1/...DU.../.../2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDIET LE COUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA COCCERTATION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES, SIGNE LE 27 JUILLET 2023, A SAINT-PETERSBOURG

Lors de l'analyse et de l'adoption du projet de loi susmentionné, les amendements suivants out été adoptés par l'Assemblée nationale :

Non	Matière amendée	Amendement	Motivation
1.	Au niveau du titre du projet de lei	Ajouter « 2023 » après le mot « JUILLET ».	Ajout utile.
	Au niveau de « Aracle 1. »	Supprimer le point «.» qui se trouve après le chiffre « 1 ».	Ponctuation inutile.
	Au niveau du libellé de l'Article	Ecrire en minuscules les initiales des mots « Coopération », « Utilisation », « Energie » et « Nucléaire ».	majuscules
4.	Au niveau du titre de l'Instrument de ratification	Ajouter « 2023 » après le mot « JUILLET » de la 5 ^{ème} ligne du titre.	Ajout utile.



LE PRESIDENT

130/PAN/.Q.F.b./2024

SENAT DU BURUNDI

Reçu le 6.102/024

Sous le nº 01451024

Transmis à

Classement



Bujumbura, le/..2.../2024

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A:

Son Excellence Monsieur le Président de la République, avec les assurances de notre plus haute considération.

√ Au Très Honorable Président du Sénat
à
GITEGA

Très Honorable Président,

Conformément à l'article 196 de la Constitution de la République du Burundi, Nous avons l'honneur de vous transmettre le « Projet de loi n°1/...du.../.../2024 portant ratification par la République du Burundi de l'accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 27 juillet 2023, à Saint-Pétersbourg » tel qu'adopté par l'Assemblée nationale en date du 31 janvier 2024.

Vous trouverez, en annexe, l'instrument de ratification et les amendements y relatifs.

Vous en souhaitant bonne réception, Nous vous prions d'agréer, Très Honorable Président, les assurances de notre haute considération.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATION

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE

C.P.I à :

- Excellence Monsieur le Vice-Président de la République ;
- Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République.

BUJUMBURA

5.	Au niveau du libellé de	Ecrire en minuscules les initiales	Abus de
3.1	l'Instrument de ratification	des mots « Coopération. »,	
		« Utilisation », « Energie » et	
4		« Nucléaire ».	

a the sit of

are the stage of the trans

Jan San San Carlo Carlo Carlo

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONAL

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE

PROJET DE LOI N°1/...DU.../.../2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES, SIGNE LE 27 JUILLET 2023, A SAINT-PETERSBOURG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Le Conseil des ministres ayant délibéré;

L'Assemblée nationale et le Sénat ayant adopté;

PROMULGUE:

Article 1: La République du Burundi ratifie l'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 27 juillet 2023, à Saint-Pétersbourg.

Article 2: La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le .../...2024

Evariste NDAYISHIMIYE

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,
Domine BANYANKIMBONA.

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES, SIGNE LE 27 JUILLET 2023, A SAINT-PETERSBOURG

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, signé le 27 juillet 2023, à Saint-Pétersbourg;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent instrument de ratification revêtu du sceau de la République.

Fait à Gitega, le .../.../2024

Evariste NDAYISHIMIYE

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,
Domine BANYANKIMBONA.



